

Demande d'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite

NOTICE

Vous êtes reconnu administrativement par la Maison Départementale des Personnes Handicapées comme personne handicapée et vous souhaitez pouvoir avoir accès à une place de stationnement réservée aux personnes handicapées à proximité (environ une centaine de mètres) de votre domicile. Vous trouverez ci-après les démarches à entreprendre.

Merci d'approuver et signer ce document, nous indiquant ainsi que vous en avez bien pris connaissance.

Indications réglementaires

Toutes les places de stationnement réservées situées sur l'espace public ne peuvent en aucun cas être nominatives ni réservées à l'usage exclusif d'une personne même lorsqu'elle est aménagée sur la demande d'un particulier.

Ainsi, toutes les places de stationnement réservées situées sur l'espace public peuvent être utilisées par toutes les personnes titulaires de la carte mobilité inclusion portant mention « stationnement personnes handicapées » ou de la carte européenne de stationnement réservé.

La possession obligatoire de la carte mobilité inclusion portant mention « stationnement personnes handicapées » ou d'une carte européenne de stationnement réservé ne peut, à elle seule, donner le droit à son détenteur d'obtenir l'aménagement d'une place de stationnement réservée devant son domicile.

Démarches

Pour aider les services municipaux à émettre un avis sur la demande, vous devez compléter le dossier de demande ci-joint, et l'envoyer avec les pièces à joindre au Service Qualité et Police de la voirie – Unité occupation du domaine public – BP 6537 – 59386 DUNKERQUE CEDEX 1.

Ce dossier fera l'objet d'une instruction pluridisciplinaire par les différents services de la ville et de la Communauté Urbaine de Dunkerque concernés par la demande, formant ainsi une commission. Celle-ci se réunit une fois par trimestre.

A l'issue de cette commission, vous serez destinataire d'un courrier vous informant de la décision. Vous aurez un délai de 2 mois pour contester la décision.

En cas d'issue favorable, la matérialisation de l'emplacement sera réalisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Je certifie avoir pris connaissance de la notice relative aux demandes d'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite

Fait à le

Signature :